

VILLE D'AVRILLE -

Conseil Municipal du 21 mars 2024

Délibération : DEL_2024_028

Objet : Budget Primitif 2024 - Vote du Budget principal Ville

L'an deux mille vingt quatre, le vingt et un mars, à 19h00 le conseil municipal de la commune d'Avrillé s'est réuni salle Marie Paradis, sous la présidence de Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, Maire, en session ordinaire après avoir été convoqué le 15 mars 2023 conformément à l'article L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Jean HALLIGON, M. Hervé PINON, Mme Agnès GUÉMAS-GALLARD, M. Patrice LUCAS, Mme Séverine CROS, M. Marc DE SINGLY, Mme Mangala RAULT, M. Philippe POIROUX, Mme Guylène LEBOEUF, M. Michel VERGER, M. Laurent VIAUD, M. Alain DELETRE, Mme Maud LE HO, M. Michel FOUCAULT, M. Jean-Claude COSSERON, Mme Dannièle CHEVROTIN, M. Philippe BOLO, M. Augustin VANBREMEERSCH, M. Florian SANTINHO, Mme Annie RAT, M. François VARLIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Franck BOULANGEOT

Etai(en)t absent(e)(s) :

Mme Céline TROCHUT, M. Louis FOGANG, Mme Régine LE MONNIER, Mme Catherine CESBRON

Pouvoir(s) :

Mme Mélanie BOURSIN donne pouvoir à Mme Mangala RAULT
Mme Sophie BAILLIF-APPLINCOURT donne pouvoir à M. Jean HALLIGON
Mme Alix DE VERNEUIL donne pouvoir à M. Philippe BOLO
Mme Céline GUETTIER donne pouvoir à M. Augustin VANBREMEERSCH
Mme Danielle MORAIN donne pouvoir à M. Alain DELETRE

M. Alain DELETRE, est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

M. Philippe POIROUX expose :

Le Budget Primitif de la commune est l'acte par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise les recettes et les dépenses de l'exercice budgétaire (1^{er} janvier au 31 décembre). Il doit respecter un certain nombre de principes, ce qui garantit sa transparence et sa sincérité.

Le budget primitif 2024 du budget principal de la Ville d'Avrillé, soumis à l'approbation du Conseil municipal, est équilibré comme suit :

- Fonctionnement : 19 344 277 €
- Investissement : 13 599 783 €

Une note détaillée reprend les principaux éléments qui le composent.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant le débat d'orientation budgétaire qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil municipal du 22 février 2024 ;

Considérant la présentation en commission Ressource et Moyens le 07 Mars 2024 ;

PROPOSE DE :

- **APPROUVER** le budget primitif 2024 du budget principal qui s'équilibre à :
 - 19 344 277 € en dépenses et en recettes à la section de fonctionnement
 - 13 599 783 € en dépenses et en recettes à la section d'investissement
- **PRÉCISER** que le budget primitif du budget principal est voté :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - au niveau du chapitre ou de l'opération pour la section d'investissement
- **AUTORISER** Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté

9 Abstention(s)

Mme Dannièle CHEVROTIN, M. Philippe BOLO, Mme Alix DE VERNEUIL, Mme Céline GUETTIER, M. Augustin VANBREMEERSCH, M. Florian SANTINHO, Mme Annie RAT, M. François VARLIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Pour extrait certifié conforme
Avrillé, le 21 mars 2024
Mme le Maire

Le secrétaire de séance
M. Alain DELETRE

